

# Préserver la ressource, quelles démarches ? Qui est concerné ?

## RENFORCER LES DÉMARCHES EXISTANTES



- LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE CAPTAGE**  
encadrent les activités et usages aux abords des captages d'eau potable
- LES DOCUMENTS D'URBANISME (SCOT, PLU)**  
définissent les conditions d'occupation du sol en intégrant les préoccupations sur la ressource en eau
- LE SAGE**  
complète et adapte la réglementation aux enjeux du territoire
- LES POLITIQUES CONTRACTUELLES THÉMATIQUES**  
(préservation quantitative de la ressource, projet agro-environnementale et climatique, développement économique...)

## INTERVENIR SELON TROIS NIVEAUX DE PRIORITÉ

### En fonction de la vulnérabilité de la nappe

- **Priorité 1 :** préserver les espaces naturels et agricoles, maîtriser prioritairement les pressions sur ces secteurs et réglementer les activités à risque pour la ressource
- **Priorité 2 :** évaluer les impacts potentiels sur la ressource préalablement à la mise en œuvre des projets structurants
- **Priorité 3 :** exercer une vigilance sur les impacts potentiels des projets structurants

## LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EST L'AFFAIRE DE TOUS

### LES ADMINISTRATEURS DU TERRITOIRE

La **CLE du SAGE Est-Lyonnais** anime et coordonne la démarche.  
Les **services de l'État** sont les garants du respect des règles existantes.  
Les **collectivités** pilotent l'aménagement du territoire et les politiques locales qui peuvent contribuer à préserver la ressource.

### LES UTILISATEURS DU TERRITOIRE

Les pratiques des acteurs économiques doivent aussi être adaptées à ces enjeux :

- Les **agriculteurs** gèrent une part importante des surfaces non urbanisées
- Les **industriels du forage et de la géothermie** travaillent au contact direct de la nappe
- Les **carrières, artisans, industriels et entreprises du tertiaire** doivent faire preuve de vigilance.
- Les **gestionnaires et exploitants de réseaux d'eau** doivent contribuer à préserver le cycle de l'eau

### LES PARTICULIERS

Ce sont aussi des utilisateurs du territoire. Leurs usages sont diffus mais potentiellement impactants à l'échelle de la nappe.



## UNE DÉMARCHÉ CONCERTÉE



**J. J. Brun**  
Président de la commission qualité du SAGE

En tant que président de la Commission thématique qualité, la CLE (Commission Locale de l'Eau) de l'Est lyonnais m'a confié le pilotage de la concertation autour des ressources stratégiques en eau potable de la nappe de l'Est lyonnais, pour les générations futures.

Avec l'équipe du SAGE, nous avons tenu à travailler en concertation avec différents partenaires : collectivités, gestionnaires de services d'eau potable, acteurs économiques industriels et agricoles, institutionnels, associations, .... Nous nous sommes également entourés d'un prestataire, le groupement BURGEAP/SEPIA Conseils/INTERMEDE.

Dans un premier temps, le travail d'identification des zones de sauvegarde fut en réalité très technique car fondé sur les caractéristiques hydrogéologiques intrinsèques de la nappe. Le deuxième temps de l'étude portant sur les actions à mener dans ces zones a nécessité une plus grande concertation. Nous avons choisi de mener un atelier de concertation par secteur en rassemblant les différentes « catégories » d'acteurs. J'ai alors pu entendre les craintes de certains mais aussi l'urgence de cette préservation. C'est ce travail que j'ai le plaisir de partager avec vous dans cette plaquette !

## AU-DELÀ DES COULOIRS FLUVIOGLACIAIRES ...

**SUR LE TERRITOIRE DE L'EST-LYONNAIS, D'AUTRES NAPPES CONSTITUENT AUSSI DES RESSOURCES À PRÉSERVER POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES**

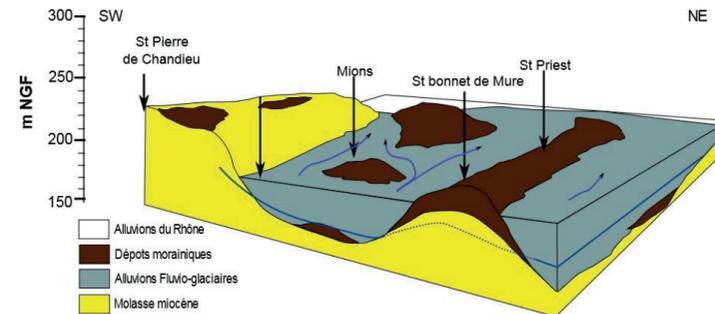


Illustration des 3 nappes sur l'emprise du SAGE. D'après BRGM R38 801 modifié.

### La nappe alluviale du Rhône

Les alluvions du Rhône, à l'exutoire des couloirs de l'Est Lyonnais, constituent la principale ressource en eau potable de la métropole.

### La nappe de la Molasse

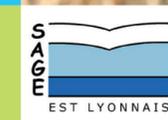
dont les interactions avec la nappe alluvionnaire restent à préciser.



Cette plaquette et les documents de l'étude sont téléchargeables sur le site internet du SAGE :

[www.sage-est-lyonnais.fr/espace\\_documentation/bibliotheque](http://www.sage-est-lyonnais.fr/espace_documentation/bibliotheque)

La démarche SAGE est portée par le Département du Rhône et est financée par :



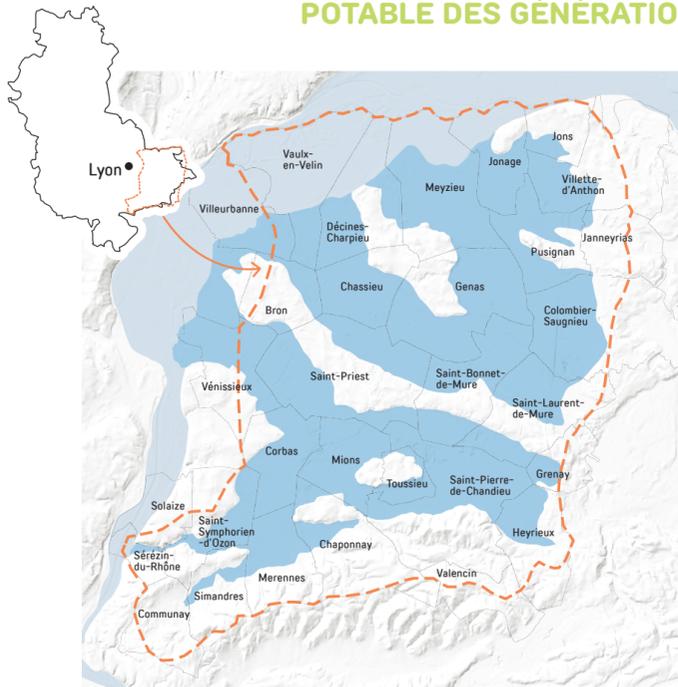
# Préservation des ressources stratégiques

**NAPPE DE L'EST LYONNAIS**



# Préservation des ressources stratégiques de l'Est Lyonnais

**POUR GARANTIR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES GÉNÉRATIONS FUTURES**



## LE SAGE EST LYONNAIS

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Est Lyonnais est un document de planification qui fixe les objectifs et les moyens nécessaires pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Cet outil est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et a été approuvé le 24 juillet 2009 sur le territoire de l'Est Lyonnais.

**SUPERFICIE**  
Environ 400 km<sup>2</sup>

**31 COMMUNES**

**DÉMOGRAPHIE**  
Plus de 350 000 habitants

**3 NAPPE**

- Couloirs fluvio-glaciaires de l'Est Lyonnais
- Nappe alluviale du Rhône
- Nappe de la molasse

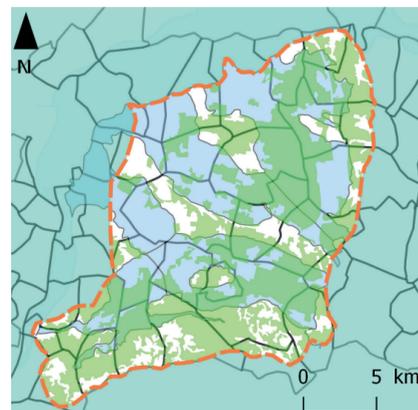
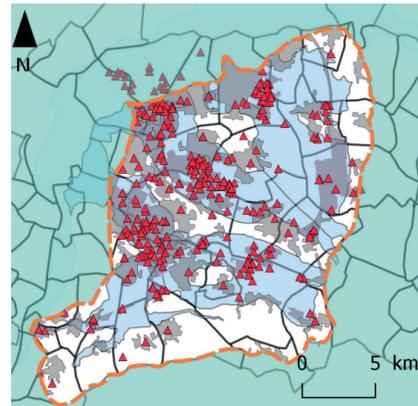
**MILIEUX AQUATIQUES SUPERFICIELS**  
Ozon, Miribel-Jonage et Charvas

— Périmètre du SAGE Est Lyonnais

## POURQUOI PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU DE LA NAPPE DE L'EST LYONNAIS

De nombreuses pressions...

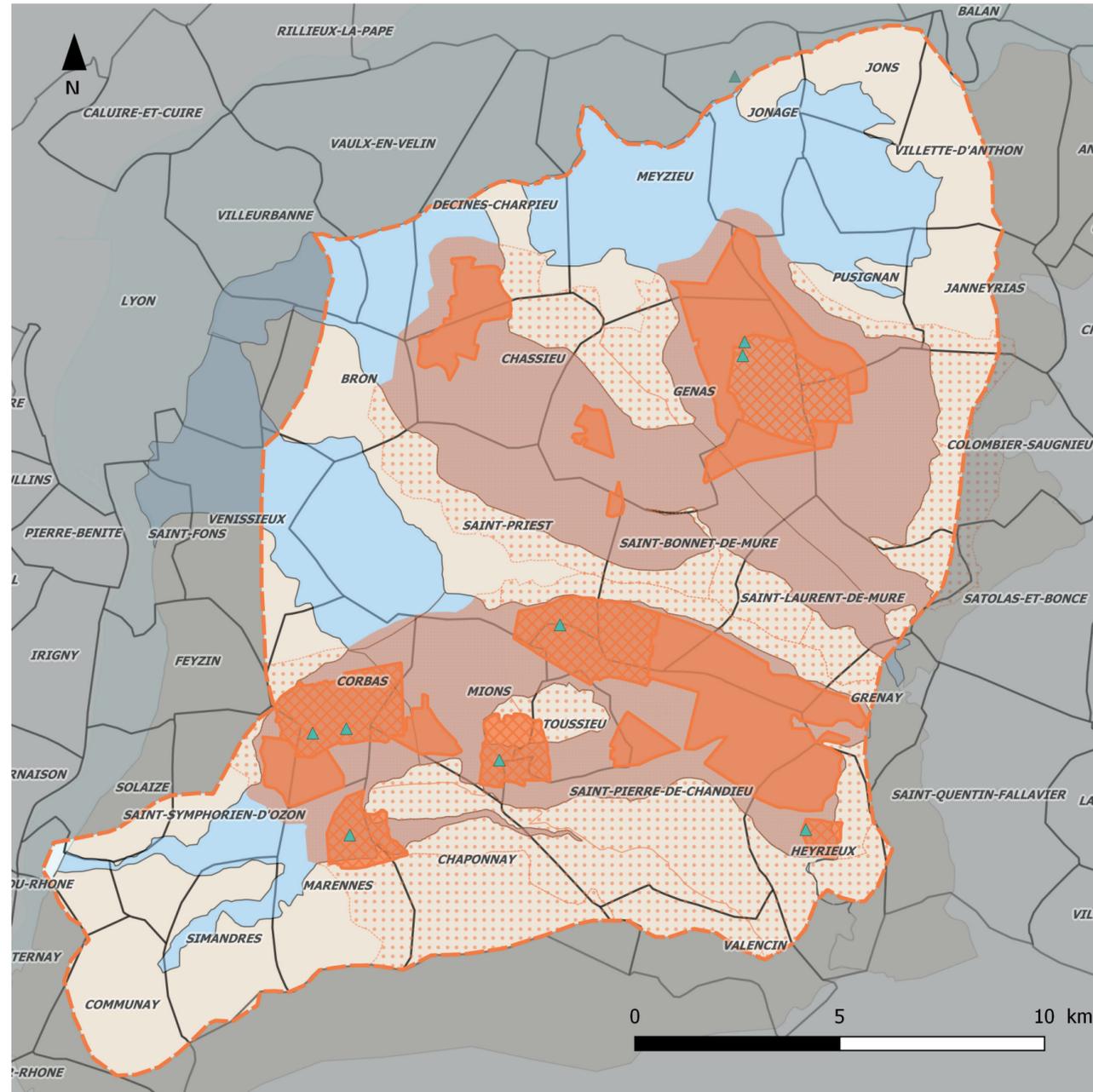
- Une urbanisation qui progresse sur la nappe
- Une forte présence industrielle
- Une agriculture périurbaine très présente



... qui s'accroissent avec le changement climatique



**Agissons maintenant, pour le long terme**



**UN ZONAGE REFLÉTANT LA RÉALITÉ HYDROGÉOLOGIQUE DU TERRITOIRE**

Trois niveaux de priorité



à fort potentiel pour la production d'eau potable.



transfert rapide vers la nappe (alluvions).



transfert lent vers la nappe (moraine).

édito



**Michel Fortissier**  
Président de la CLE

Préserver nos ressources en eau pour les générations futures est un enjeu majeur pour le territoire de l'Est lyonnais. C'est pour cela que la Commission Locale de l'Eau de l'Est Lyonnais a engagé une étude prospective et patrimoniale sur l'eau potable.

En juillet 2017, nous avons posé une première brique avec l'adoption du Plan de Gestion de la Ressource en Eau qui fixe pour 10 ans la répartition de l'eau actuellement disponible entre les différents usages. Ici, nous nous sommes davantage concentrés sur l'eau destinée à l'alimentation humaine et avons imaginé les besoins en eau potable pour le futur, analysé les potentialités de la nappe d'eau souterraine et croisé ces éléments avec notre capacité à préserver en quantité et en qualité ce potentiel.

Ces réflexions conduisent à devoir préserver prioritairement 5200 ha pour nous permettre d'alimenter les générations futures en eau potable.

Cette plaquette a pour dessein de partager les résultats de cette analyse à savoir les zones de sauvegarde à préserver et les pistes d'actions à construire et mettre en œuvre ensemble dès aujourd'hui pour demain. Il s'agit pour nous tous d'intégrer cette nouvelle donnée dans nos décisions en matière d'aménagement du territoire !

Deux types de zone



• Les zones exploitées qui contribuent à l'alimentation de captages existants.

• Les zones non encore exploitées qui pourraient être mobilisées à l'avenir.



**5200 hectares à préserver (en zone de priorité 1)**